



# Stage **COLLÈGE**

**Mardi 28 mars 2017**  
**9 h – 17 h**  
**Collège Boris Vian**  
**260 Rue Pierre Legrand**  
**59000 Lille Fives**



**FAIRE RESPECTER NOTRE  
LIBERTÉ PÉDAGOGIQUE !**

Nous ferons le point sur les textes qui concernent :

- le nouveau socle commun, dont les domaines ne renvoient à aucune compétence,
- l'évaluation des élèves et le Livret Scolaire Unique,
- le nouveau DNB : bilan de cycle, nouvel oral,
- les réunions obligatoires (ou pas), ainsi que les "stages" organisés en établissement.

Si vous travaillez le jour du stage, l'autorisation d'absence est de droit ; vous devez déposer une demande de congé pour formation syndicale par voie hiérarchique au rectorat un mois avant la date du stage **(soit avant le mardi 28 février ou au mieux avant les vacances scolaires)**

[modèle de demande d'autorisation d'absence pour stage syndical](#)

Pour des questions d'organisation, merci également de vous inscrire auprès du S3 :

Inscription :



[formulaire d'inscription en ligne](http://www.lille.snes.edu/)  
[www.lille.snes.edu/](http://www.lille.snes.edu/) Rubrique : Stages syndicaux



03 20 06 77 41



[s3lil@snes.edu](mailto:s3lil@snes.edu)